

**Séance du 19 juillet 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Scénographie – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

En application de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'État le 17 mars 2012, la Ville s'est engagée dans la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bayonne intègre l'opération immobilière « Ilot de la Monnaie », rue des Gouverneurs, en cœur de ville face au Château-Vieux. Il proposera un espace d'exposition permanente de 104 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et de 56 m<sup>2</sup> en sous-sol, correspondant à l'emprise d'une cave médiévale. Il disposera également d'une salle de médiation, « l'Atelier des Publics », située 14 rue Gosse, permettant de développer une offre culturelle ouverte à tous les publics. La livraison des locaux bruts est prévue en décembre 2017.

L'année 2017 est consacrée à la conception de la scénographie, traduction du projet scientifique et culturel développant le discours sur la formation de la ville et l'ensemble de ses patrimoines. La mise en œuvre de cette scénographie est conçue en parallèle au projet d'aménagement des locaux, de façon à être opérationnelle au moment de la livraison du local.

Une première délibération du 7 juin 2016 a déjà validé le principe du financement de la création de la scénographie du CIAP, notamment par une demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine. Il convient aujourd'hui d'actualiser ce plan de financement, à la suite de la procédure de marché négocié qui a été menée en fin d'année 2016 et début d'année 2017, pour le choix d'une équipe de scénographes.

C'est la société In-Site de La Rochelle qui a été retenue par marché négocié, sur la base d'une étude de grande qualité et d'une proposition financière de 239 748,12€ TTC, options comprises.

En vertu de la convention signée avec l'État, la DRAC peut participer au financement de la scénographie du CIAP, à hauteur de 50% de la dépense totale.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services